

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE	1 ^{er} avril 2025
DATE DE CONVOCATION	26 mars 2025
DATE D’AFFICHAGE	03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°13

RECONDUCTION DU « BONUS TOUS À VÉLO » ET MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D’ATTRIBUTION, A L’OCCASION DE L’ÉVÈNEMENT « MAI A VÉLO »

Mme Anne-Cécile Vincent expose au Conseil municipal :

En octobre 2023, le conseil municipal a validé la création du « BONUS TOUS À VÉLO », permettant d’apporter une aide financière aux rolivalois pour l’acquisition d’un vélo ou d’un équipement de sécurité à hauteur de 50% du montant de l’achat, limité à 200€TTC, et sans condition de ressource.

En 2024, ce sont 33 foyers ont pu bénéficier de cette aide pour un montant moyen versé de 173€, et pour un montant total de 5 112,58€.

A l’occasion de l’évènement national « MAI À VELO », il est proposé de reconduire cette aide financière exceptionnelle, en complétant la liste d’éligibilité aux interventions de réparation ou d’entretien de son vélo, auprès d’un professionnel.

Pour mémoire, cette aide couvre également l’acquisition chez un professionnel :

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250401-D-25-04-13-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

- d'un vélo de ville adulte, vélo cargo ou tricycle adulte, avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion,
- des accessoires de sécurité (casque, chasubles, antivol),
- sièges enfants,
- des équipements d'éclairage, y compris installation d'une dynamo moyeu.

Le bonus est accordé pour un foyer rolivalois, pour une durée de trois ans, sur fourniture d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et sur facture acquittée de moins de 6 mois.

Le bonus est octroyé aux premiers dossiers complets et conformes, dans la limite du budget annuel alloué. Pour 2025, un budget de 5 000€ est à nouveau proposé.

Il est cumulable avec les aides de l'Etat.

Les dossiers de candidature sont à transmettre sur le site internet de la mairie, du 1^{er} au 31 mai 2025. L'instruction des dossiers sera réalisée par le service Développement durable.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** M. Le Maire ou son représentant, à reconduire le dispositif « Bonus Tous à Vélo » selon les conditions définies au règlement d'attribution mis à jour.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250401-D-25-04-13-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025